

CCNGO/Éducation 2030

DECLARATION finale de la réunion

Mise en œuvre de l'ODD 4 – Éducation 2030

1. Nous, représentants des organisations non gouvernementales et des organisations de la société civile nationales, régionales et internationales, venus du monde entier et membres de la Consultation collective des ONG (CCONG) pour Éducation 2030, nous sommes réunis à Siem Reap, Cambodge, les 8 et 9 mai 2017.
2. Nous réaffirmons que l'éducation est un droit humain fondamental et un bien public essentiel à la promotion de la justice sociale, économique et environnementale. Les États ont le devoir d'offrir à tous une éducation de qualité publique et gratuite à tous les niveaux ainsi qu'un apprentissage tout au long de la vie. Il leur incombe en outre de veiller à ce que le droit à l'éducation soit applicable et inscrit dans la loi.
3. Nous nous sommes réunis pour dresser le bilan de la mise en œuvre de l'ODD 4 – Éducation 2030 depuis son adoption et formuler des recommandations. Les participants ont examiné les initiatives menées, les principales difficultés, les possibilités et les perspectives d'avenir tout en réfléchissant à la contribution des organisations de la société civile et de la CCONG à la mise en œuvre de l'ODD 4 – Éducation 2030 aux niveaux national, régional et mondial. Nous avons en outre approuvé les procédures de travail révisées de la CCONG à la lumière de l'ODD 4 - Éducation 2030 et élu un nouveau Groupe de coordination pour 2017-2019. Dans ce contexte, nous réaffirmons:
 - Notre attachement à la vision, aux principes, aux objectifs et aux cibles énoncés en vertu de l'ODD 4 dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, la Déclaration d'Incheon, le Cadre d'action Éducation 2030 et la Déclaration finale du Forum des ONG organisé en 2015 à Incheon.
 - Le rôle essentiel des organisations de la société civile dans la mise en œuvre de l'ODD 4 – Éducation 2030. Il convient d'engager et d'impliquer ces organisations à tous les stades de l'élaboration, de la planification, du suivi et de l'évaluation des politiques et d'institutionnaliser et de garantir leur participation, conformément au Cadre d'action Éducation 2030.

Défis et possibilités de la mise en œuvre de l'ODD 4-Éducation 2030¹

¹ Cette section s'appuie sur les débats de la huitième réunion mondiale de la CCONG ainsi que sur les recherches menées sur la mise en œuvre de l'ODD 4 – Éducation 2030 et dont les conclusions ont été développées dans un document de référence.

4. Nous constatons que la société civile peine à exercer son rôle essentiel dans la mise en œuvre du programme. Dans toutes les régions, la société civile voit ses marges de manœuvre se réduire du fait de l'essor des régimes autoritaires et de l'affaiblissement des régimes démocratiques, ce qui a eu pour conséquence de restreindre l'espace d'expression de tous, et surtout des plus marginalisés. Par ailleurs, les possibilités d'engager de larges consultations sur l'éducation s'amenuisent tandis que la société civile se trouve moins associée aux processus d'élaboration et de planification des politiques gouvernementales.
5. Ces difficultés sont en outre exacerbées par des facteurs externes relevant du contexte social et politique, notamment les conflits, les guerres, la violence, l'intégrisme ainsi que l'insécurité que subissent les citoyens dans de telles situations. Dans un tel contexte, l'éducation à la démocratie, à la citoyenneté et à la paix est plus que jamais indispensable afin que soient respectés les droits civils et les libertés fondamentales.
6. Nous avons recensé les principaux obstacles liés aux politiques, au financement, aux données, à la gouvernance et à la responsabilité et qui entravent la mise en œuvre de l'ODD 4 – Éducation 2030 et de ses principes fondateurs: équité, qualité, inclusion et apprentissage tout au long de la vie. S'agissant du premier obstacle, on constate que les politiques nécessaires sont inexistantes ou qu'elles ne s'inscrivent pas dans la perspective de l'ODD 4 – Éducation 2030, voire qu'elles s'en écartent. Il arrive également qu'elles ne privilégient pas certains aspects essentiels, comme l'éducation de la petite enfance, l'éducation des jeunes et des adultes, l'apprentissage tout au long de la vie et la qualité. Les progrès marquent le pas, quand on ne constate pas de recul en termes d'égalité des sexes et de politiques identitaires. En outre, le manque ou l'absence de données fiables et ventilées continuent à nuire à l'élaboration de politiques éclairées.
7. S'agissant du financement, les engagements n'ont pas été à la hauteur de l'enthousiasme qui a présidé à l'adoption des ODD et du Cadre d'action Éducation 2030. Dans certains cas, nous avons constaté une baisse des allocations nationales et de l'APD à l'éducation ainsi qu'une diminution des subventions versées aux organisations de la société civile travaillant dans le domaine de l'éducation. Signalons par ailleurs que les nouveaux cadres internationaux de financement fixent des priorités concurrentes qui risquent de porter préjudice à l'amélioration et au renforcement de la coopération. La mise en œuvre de l'ODD 4 – Éducation 2030, d'une portée très ambitieuse, est impossible sans efforts assidus pour mobiliser des ressources adéquates et durables, que ce soit en augmentant les allocations nationales, en inversant la tendance à la baisse de la coopération internationale ou en procédant à la réforme du système de financement mondial afin d'apporter des solutions aux problèmes structurels fondamentaux et de mobiliser ainsi de nouvelles ressources. Si les tendances actuelles se poursuivent, les cibles que nous avons fixées dans le cadre de l'ODD 4 – Éducation 2030 ne seront pas atteintes à l'horizon 2030.
8. Il convient également d'observer que dans un contexte de privatisation et de commercialisation croissantes de l'éducation, il est difficile de faire en sorte que l'éducation constitue un droit et un bien public. Nous sommes préoccupés par la multiplication des prestataires de services d'enseignement à but lucratif et par la prolifération de chaînes d'écoles privées à bas coût, soutenues par des institutions financières internationales et des bailleurs de fonds, qui risquent de compromettre l'éducation de qualité, publique et gratuite et d'exacerber les inégalités fondées sur la

richesse, le sexe, le handicap, le statut de migrant, l'origine ethnique et le lieu de résidence. A cet égard, nous nous félicitons de la résolution A/HRC/29/L.14 adoptée en 2015 par le Conseil des Droits de l'homme, qui note avec inquiétude les "vastes répercussions de la commercialisation de l'enseignement sur l'exercice du droit à l'éducation" et reconnaît "l'importance notable de l'investissement public réalisé dans l'éducation".

9. Nous constatons le déficit persistant et à grande échelle d'enseignants formés, déficit aggravé par une formation initiale et continue insuffisante, par de mauvaises conditions de travail ainsi que par des salaires et un statut peu élevés, tous ces facteurs constituant autant d'obstacles à une éducation de qualité. Bien que l'on s'accorde en apparence à reconnaître le rôle central de la profession enseignante pour la qualité de l'éducation, partout dans le monde, les enseignants et autres professionnels de l'éducation continuent à être dévalorisés.
10. Enfin, l'un des obstacles majeurs à la mise en œuvre de l'ODD 4 - Éducation 2030 tient à l'existence de programmes et d'architectures internationaux concurrents, fondés sur des principes incompatibles avec l'ODD 4 - Éducation 2030.
11. Ces facteurs nuisent à la mise en œuvre efficace d'une éducation de qualité équitable, inclusive et gratuite. Ils contribuent à marginaliser davantage encore les enfants, les jeunes et les adultes vulnérables, en particulier les pauvres, les filles et les femmes, les migrants, les réfugiés, les enfants touchés par un conflit, les peuples autochtones et les personnes résidant dans des zones rurales, les LGBTQI et les personnes handicapées, et sont contraires au principe selon lequel personne ne doit être laissé de côté.
12. Malgré ces défis, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 global, transformateur et ambitieux, engage tous les gouvernements à reconnaître les membres de la société civile comme des parties prenantes clés et des acteurs légitimes du dialogue politique et de la prise de décision à tous les niveaux. Il offre ainsi à une société civile forte et dynamique une chance de contribuer activement à la mise en œuvre des ODD et, plus particulièrement, à celle de l'ODD 4.
13. La participation des organisations de la société civile à la mise en œuvre de l'ODD 4 - Éducation 2030 s'appuie sur une architecture solide qui comprend la CCONG/ED 2030, le Comité directeur ODD - Éducation 2030 et le Groupe de parties prenantes de l'éducation et du milieu universitaire, reconnu par le Forum politique de haut niveau des Nations Unies comme étant l'un des groupes de parties prenantes.
14. L'engagement en faveur du renforcement des partenariats et de la collaboration intersectorielle, qui a été pris dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, offre des possibilités majeures de dialogue intersectoriel entre les organisations de la société civile.

Recommandations

15. Il incombe aux gouvernements d'offrir une éducation de qualité, publique et gratuite. Nous appelons donc tous les gouvernements qui ne l'ont pas encore fait à adopter un cadre juridique sur le droit à l'éducation conformément aux normes internationales des droits de l'homme. Il leur appartient de renforcer les systèmes d'éducation publique et de réglementer l'éducation mise en place par le secteur privé, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil des Droits de l'homme.

16. Au vu des incitations fiscales préjudiciables, de la fraude fiscale, des stratagèmes agressifs d'évitement fiscal, de la corruption, des flux financiers illicites et de la hausse des dépenses militaires, nous appelons les gouvernements à trouver des solutions à ces problèmes en adoptant des mesures au niveau national et en contribuant à une action mondiale coordonnée. Nous les invitons également à intensifier leurs efforts afin d'honorer leurs engagements et de consacrer à l'éducation 4 à 6% au moins de leur PIB et/ou 15 à 20% de leurs dépenses publiques, en tenant compte du fait qu'il sera nécessaire de mobiliser progressivement des fonds supplémentaires. Le financement de l'éducation doit être poursuivi et renforcé, comme il est prescrit, et ce même pendant les crises. Il importe, en toutes circonstances, que soient respectés les critères d'équité et de qualité. Les investissements publics doivent être destinés à l'éducation publique et satisfaire aux critères qui garantissent que tous les individus, en particulier les plus marginalisés et les plus vulnérables, ont la possibilité d'exercer leur droit à l'éducation. La responsabilité sociale des dépenses publiques revêt une importance cruciale.
17. Nous recommandons vivement aux pays donateurs d'inverser la tendance à la baisse de l'aide et de respecter l'engagement convenu consistant à consacrer 0,7% du RNB à l'APD versée aux pays en développement et 0,15-0,2% du RNB à l'aide allouée aux PMA. Le renflouement du Partenariat mondial pour l'éducation doit être considéré comme une occasion opportune et capitale de revoir à la hausse les engagements et les investissements en faveur de l'éducation et de faire en sorte que l'ODD 4 - Éducation 2030 soit pleinement pris en compte par le Partenariat mondial pour l'éducation.
18. Nous prenons l'engagement d'appliquer et de promouvoir les mécanismes de responsabilité de l'ODD 4 - Éducation 2030 et d'y contribuer, et ce aux niveaux national, régional et mondial -- Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur le droit à l'éducation, Examen périodique universel et Examen national volontaire mené pendant la réunion annuelle du Forum politique de haut niveau.
19. Nous appelons les gouvernements et les bailleurs de fonds à mobiliser les ressources financières et techniques nécessaires pour collecter des données fiables sur l'ODD 4 - Éducation 2030. A cette fin, les gouvernements doivent prendre immédiatement les mesures nécessaires pour créer des mécanismes solides d'évaluation, d'établissement des rapports et de suivi des indicateurs relatifs à l'ODD 4 - Éducation 2030 qui seront adoptés par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux Objectifs de développement durable. Ces données doivent être ventilées au moins par âge, sexe, handicap, statut migratoire, niveau économique et lieu de résidence.
20. L'inclusion et l'égalité des genres sont au cœur du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous appelons les gouvernements à intensifier leurs efforts afin de garantir à tous une éducation inclusive, en accordant une attention particulière à l'égalité des genres, au handicap, aux migrants et aux réfugiés, au respect de la diversité, en tenant compte des droits humains des LGBTQI, et ce en s'attaquant aux politiques et aux pratiques, aux modalités d'accès, aux programmes et aux processus d'enseignement et d'apprentissage discriminatoires.
21. Il importe de reconnaître que la qualité doit être comprise au sens large. Plutôt que de la circonscrire aux résultats de l'apprentissage scolaire, il convient d'y inclure les intrants, les processus et les environnements propices à l'apprentissage. L'indicateur mondial actuel restreint les résultats de la

qualité à l'écriture, à la lecture et au calcul. Nous appelons donc les gouvernements à définir des indicateurs supplémentaires qui tiennent compte de toute l'étendue d'une éducation de qualité.

22. Nous reconnaissons que les enseignants et les éducateurs sont les piliers essentiels d'une éducation de qualité. Nous exhortons les gouvernements à faire face à la pénurie d'enseignants en formant et en recrutant des enseignants qualifiés et en veillant à ce qu'ils aient accès à la formation professionnelle continue, et ce en accordant une importance toute particulière à la question de l'égalité entre hommes et femmes.
23. Compte tenu de l'importance croissante que revêtent l'information et la communication dans nos sociétés et dans l'éducation, nous exhortons les gouvernements à prendre des mesures pour démocratiser l'accès à la communication, encourager les médias communautaires, réduire la fracture numérique et garantir un accès équitable et un meilleur apprentissage, favorisant ainsi un débat public plus riche et un engagement citoyen plus fort.
24. Nous préconisons une approche intégrée du renforcement des compétences qui associe les compétences liées à l'emploi, les compétences fondamentales et l'alphabétisme, ainsi que les compétences liées au développement durable et à la citoyenneté participative. Ceci exige de revoir à la hausse les investissements consacrés à l'éducation des adultes, à l'éducation non formelle et à l'alphabétisation des adultes, en adoptant une approche fondée sur l'apprentissage tout au long de la vie qui reconnaisse l'équivalence des qualifications de l'éducation non formelle. Les apprenants doivent pouvoir acquérir les compétences qui leur permettront de s'adapter à des environnements en mutation rapide et de poursuivre leur apprentissage afin de relever les défis de demain.

Rôle et actions de la société civile dans la mise en œuvre de l'ODD 4 - Éducation 2030 et des cibles relatives à l'éducation fixées par les autres ODD

Compte tenu de la nécessité de poursuivre l'action du programme de l'EPT, resté inachevé, et étant donné la portée plus ambitieuse et plus universelle de l'ODD 4 - Éducation 2030, nous nous engageons à :

25. Sensibiliser les gouvernements, la société civile et autres parties prenantes à l'ODD 4 - Éducation 2030 et susciter leur engagement.
26. Tenir les gouvernements, les bailleurs de fonds et autres parties prenantes responsables de la mise en œuvre de l'ODD 4 - Éducation 2030 au moyen de la participation active et institutionnalisée de la société civile à des processus et mécanismes de responsabilisation transparents et inclusifs; du dialogue politique national, régional et mondial; de la contribution aux plans de développement de l'éducation nationale et aux plans de développement intersectoriels; de la contribution à des recherches solides et à la collecte de données sur le terrain; du renforcement du plaidoyer et des interventions programmatiques.
27. Continuer à promouvoir l'inclusion des groupes victimes de discriminations en élargissant le débat public et en favorisant la participation active des citoyens, notamment des parents, des enseignants et des enfants/apprenants, afin de transcrire le programme mondial dans une action nationale. Nous nous engageons à utiliser les réseaux et plate-forme existants et à en créer de nouveaux s'il y a lieu, à

faire entendre les opinions des enfants, des étudiants et des apprenants, en leur donnant les moyens de s'approprier le programme et de prendre leur avenir en main.

28. Continuer à créer et à renforcer les partenariats entre la société civile et les autres parties prenantes clés de l'éducation et à développer les réseaux d'acteurs de la société civile au-delà du secteur de l'éducation, en favorisant ainsi le dialogue intersectoriel.
29. Avec le soutien de l'université, la société civile doit mettre en évidence les insuffisances que présentent les systèmes formels de collecte de données et aider les gouvernements à collecter des données et à renforcer les systèmes de collecte, notamment en recourant à des mécanismes innovants, comme les données produites par les citoyens. Les données doivent être facilement accessibles par toutes les parties prenantes.
30. Soutenir l'apprentissage par les pairs entre ONG, la mise en commun d'informations et de connaissances, le partage enrichissant des bonnes pratiques et la réalisation de recherches pour produire des connaissances qui contribuent à éclairer et soutenir l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques de l'éducation.
31. Continuer à contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du cadre d'indicateurs aux niveaux national, régional et mondial ainsi qu'au suivi des progrès de la mise en œuvre de l'ODD 4 - Éducation 2030 et à l'établissement de rapports, notamment en préparant des rapports ciblés sur l'ODD 4 en tant que mécanisme de responsabilité sociale, en particulier dans la perspective de Forum politique de haut niveau de 2019.
32. Exercer une mission d'observation et améliorer les capacités de suivi du budget et de la performance au niveau local en contribuant au suivi des résultats d'apprentissage et en renforçant la responsabilité des gouvernements.

CCONG/ED 2030

Notant que la CCONG/ED 203 est le principal mécanisme de l'UNESCO en matière de dialogue, de réflexion et de partenariats avec les ONG en vue de la mise en œuvre de l'ODD 4 - Éducation 2030 et qu'elle constitue un élément majeur des mécanismes mondiaux de coordination de l'ODD 4, conformément au Cadre d'action Éducation 2030, nous recommandons que la CCONG :

33. Amplifie son action de plaidoyer et de lobbying aux niveaux local, national, régional et mondial.
34. Fournisse une plate-forme et un réseau pour procéder au suivi de la réalisation de l'ODD 4 - Éducation 2030, notamment à l'aide de rapports ciblés et autres mécanismes de suivi.
35. Encourage les échanges, l'apprentissage et le partage des connaissances et prenne part à des débats plus larges et à des initiatives transversales, notamment en renforçant le dialogue avec le Comité de liaison ONG-UNESCO et le Groupe de parties prenantes de l'éducation et du milieu universitaire.
36. Réfléchisse à la possibilité d'augmenter le nombre de ses membres afin de mieux refléter la vaste communauté de l'ODD 4 - Éducation 2030, dont la portée est plus large.

37. Afin que, conformément à la Déclaration d'Incheon et au Cadre d'action Éducation 2030, l'UNESCO puisse exercer son rôle de chef de file et de coordinateur de la mise en œuvre de l'ODD 4 - Éducation 2030, nous appelons les États membres et les bailleurs de fonds à accroître leurs engagements à l'appui de l'UNESCO.
38. Nous appelons l'UNESCO à mobiliser des fonds et à fournir à la CCONG un soutien approprié afin d'en assurer le fonctionnement durable dans le cadre de l'architecture de l'ODD 4 - Éducation 2030.
39. Conformément aux discussions que nous avons menées pendant cette réunion et compte tenu du nouveau programme sur l'éducation et de la révision des procédures de travail, il a été convenu de modifier le nom de la Consultation collective des ONG sur l'Éducation pour tous (CCONG/EPT), qui devient la Consultation collective des ONG pour Éducation 2030 (CCONG/ED 2030).
40. Nous remercions l'UNESCO d'avoir organisé la huitième réunion de la CCONG/EPT à Siem Reap, Cambodge, et exprimons notre profonde reconnaissance au Gouvernement du Royaume du Cambodge pour son hospitalité. Nous tenons en outre à féliciter notre hôte, NGO Éducation Partnership, et à le remercier pour son accueil chaleureux et pour l'aide inestimable qu'il a apportée à l'organisation de cette réunion. Nos remerciements s'adressent également à l'Open Society Foundation, dont la générosité a permis à un grand nombre de membres de la CCONG de participer à cette réunion importante. Enfin, nous rendons hommage à tous les participants pour leurs contributions aux échanges et au dialogue qui se sont poursuivis pendant toute la durée de la conférence.

Siem Reap, 9 mai 2017